



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'AUXONNE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10 et 2121-11 du Code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal se réunira
en salle du conseil municipal
MARDI 15 AVRIL 2025
à 19 H 00

Fait à Auxonne le 09 avril 2025

Le Maire
Jacques- François COIQUIL



Affiché le 09 avril 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2025 ;
2. Informations de Monsieur le Maire ;
3. Information récapitulative des bons de commande établis pour les dépenses comprises entre 4 000 € HT et 40 000 € HT (annexe) ;
4. Information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner transmises à la ville et du renoncement ou de l'exercice du droit de préemption urbain et commercial ;
5. Décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
6. Abrogation de la délibération n°2024-85 du 17 octobre 2024 relative à la modification des délégations du conseil municipal au Maire ;
7. Détermination des délégations accordées au Maire par le conseil municipal ;
8. Convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive (emprise projet aire stationnement touristique) ;
9. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 ;
10. Création du prix « spécial Karim ZOUINE » - Récompense du meilleur élève sportif pour les résultats et le fair-play.